



06 janvier 2010

## **COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS VŒUX DU PRESIDENT**

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers amis,

En vous souhaitant une très cordiale bienvenue en ce début d'année 2010, en cet amphithéâtre Nelson PAILLOU où Henri SERANDOUR a opéré tant de fois durant ses 16 années de présidence, j'ai évidemment une pensée émue et affectueuse pour celui à qui j'ai eu l'honneur de succéder le 19 mai dernier. Tous ceux qui étaient présents ici même l'an dernier à la même époque se souviennent du discours très offensif qui avait été le sien. Cette cérémonie d'aujourd'hui lui est naturellement dédiée tant il est vrai que, comme ses prédécesseurs, eux aussi militants fédérateurs et bâtisseurs, il sera toujours présent à nos côtés.

Si j'avais un vœu, un seul, à formuler, alors ce serait que le sport soit reconnu comme un enjeu majeur pour la France. Ce serait une formidable manière de reconnaître aussi sa contribution sociétale, son rôle économique et son apport identitaire. Ce vœu nous pouvons, nous devons faire en sorte qu'il devienne peu à peu réalité ; nous devons en faire notre ambition et transmettre à tous notre enthousiasme et notre détermination. Nous avons des atouts pour cela : notre militantisme d'abord, celui des 2 millions et demi de bénévoles et des 150 000 salariés qui animent au quotidien les 175 000 associations qui composent le mouvement sportif ; notre maillage territorial ensuite ; et puis les valeurs que le mouvement sportif véhicule en terme d'éducation et de lien social. Ajoutons y aussi que le sport représente 1, 8 % du PIB et qu'il peut représenter très vite une source d'activité économique à forte croissance. Soulignons enfin l'intérêt que représente pour notre pays l'organisation de grands événements internationaux et les résultats de ces formidables ambassadeurs du savoir faire français que sont nos champions.

C'est à eux que j'aimerais en premier lieu rendre hommage : ils ont été nombreux à porter au plus haut niveau les couleurs de la France en cette année 2009 qui s'est achevée il y a quelques jours. A travers notamment le superbe parcours des handballeuses, lequel s'ajoute au titre européen acquis en juillet par les basketteuses, nous pouvons espérer une progression d'ensemble de notre sport de haut niveau au féminin. C'était une préoccupation au lendemain des JO de Pékin ; Nos sports collectifs ont montré que l'on pouvait y croire. Je ne peux évidemment pas souligner les mérites de tous les sportifs qui se sont distingués

durant l'année passée en les citant tous. Sans doute se reconnaîtront-ils à travers le retour au premier plan de Tony ESTANGUET, le porte drapeau de notre délégation olympique à Pékin. Je sais aussi qu'ils auront une immense sympathie pour Mehdi BAALA qui va tout à l'heure recevoir sa médaille de bronze olympique du 1500m, juste retour des choses, mais qui ne lui rendra pas pour autant la joie et l'émotion du podium qui auraient dû célébrer sa performance. La médaille rendue à Mehdi est une belle illustration que l'étau se resserre autour des tricheurs. Les apprentis sorciers qui se croient en avance devront désormais s'interroger sur les capacités de la science à les démasquer a posteriori. Ce qui s'est passé après Pékin est loin d'être anodin ; celui qui triche doit savoir que la conservation du sang et des urines peut permettre désormais de le sanctionner après coup. C'est un énorme pas qui vient ainsi d'être franchi pour la probité du sport de haut niveau et qui nous rend profondément optimistes sur son futur.

Pour rester dans le domaine olympique je vous rappelle le rendez vous du 12 janvier.

A un mois de la cérémonie d'ouverture des JO de Vancouver, ce sera l'occasion de dévoiler le nom du porte drapeau de la délégation, du dispositif d'accompagnement de l'Equipe de France olympique et des diffuseurs officiels. Tous nos vœux accompagnent ses athlètes au moment de la dernière ligne droite. Nous allons croiser les doigts pour qu'ils soient tous au mieux de leur forme et de leur intégrité physique. A ce propos, vous partagerez les très cordiales salutations que j'adresse à ceux qui malheureusement ne vont pas pouvoir concrétiser à Vancouver le rêve olympique : Jean Baptiste GRANGE, Pierre Emmanuel DALCIN et Thomas FARNARA auxquels on pensera très fort au moment des Jeux.

J'aimerais aussi préciser que dans quelques jours, le 19 janvier exactement, nous allons célébrer les champions des disciplines non olympiques. Ce n'est pas que nous souhaitons séparer les unes des autres, mais il nous est apparu logique de fêter celles et ceux qui ne sont pas toujours à la « une », qui ne bénéficient pas non plus de l'organisation de la semaine olympique et qui méritent, comme bien des athlètes olympiques d'ailleurs, mieux que l'anonymat dans lequel ils sont le plus souvent confinés. A ce propos, et puisque nous en sommes aux vœux, permettez moi d'en formuler un autre, à savoir qu'en cette année 2010, voire au tout début de 2011, nous puissions rassembler tous nos champions mais aussi des entraîneurs et des dirigeants, voire des associations, pour une vaste et belle célébration, pourquoi pas au palais omnisports de Bercy. Avouez que cela aurait fort belle allure. Cette manifestation correspond à un besoin, à une illustration de ce que nous sommes, de ce que nous faisons, de ce que nous représentons. Elle est essentielle à notre image et aux messages que nous voulons faire passer. Vous pouvez compter sur nous pour tout faire afin qu'elle devienne réalité.

Les résultats de nos champions contribuent à rassembler les Français autour de celles et ceux qui les font rêver. Rassembler, fédérer sont des mots qui sonnent juste aux oreilles de celles et ceux qui animent le mouvement sportif. Nous savons et aimons à dire que dans le club et dans l'équipe, il n'est pas question de différence d'opinions politiques, de race ou de religion : il n'est question que de sport, qu'il soit compétitif ou non. Parce que le sport rassemble au-delà des différences, il est un fantastique vecteur d'intégration, parce qu'il participe activement au rayonnement de notre pays, il est aussi un vecteur identitaire. Et nous devons être à la fois fiers et déterminés lorsqu'il s'agit du rayonnement international de la France.

La transition est naturelle pour parler de la candidature d'Annecy à l'organisation des JO d'hiver de 2018. Avec le maire d'Annecy, le Président du Conseil général 74 et les athlètes ambassadeurs, nous avons composé un comité de candidature qui a initié la démarche et montré qu'elle avait suffisamment d'atouts pour réussir. Nous y croyons ; mais nous savons aussi qu'il faut remplir certaines conditions pour l'optimiser. Pour reprendre l'expression du Président de la République lui-même, il faut « un chef, une équipe et un projet ». Le projet est magnifique, l'équipe est là, motivée, mobilisée. Le chef doit être un sportif hivernal, reconnu par ses pairs, disponible pour une aventure terriblement exigeante. Il faudra qu'avec

ses camarades d'hiver comme d'été, il puisse incarner cette candidature et soit celui à qui les membres du CIO s'adressent et dont ils attendent les bonnes réponses à leurs éventuelles interrogations. Le conseil d'administration du comité de candidature, qui va se réunir le 15 janvier, va devoir se prononcer sur une réorganisation en ce sens.

La candidature d'Annecy n'a pas laissé le monde économique indifférent. Nous avons souhaité fusionner les programmes de partenariat du CNOSF et de la candidature par souci de cohérence, d'efficacité et d'unité. Nous allons donc pouvoir associer les partenaires actuels du CNOSF à la candidature. Les rejoindront ceux de la candidature qui souhaitent dès à présent s'engager jusqu'en 2012 aux côtés du CNOSF, partageant les valeurs de l'olympisme et soutenant l'Equipe de France olympique. Je souhaite ici saluer très chaleureusement ceux qui nous ont accompagnés durant la dernière olympiade et continueront de le faire au cours de celle-ci : Adidas, EDF, FDJ, Orange et Tarkett, et accompagner d'une très cordiale bienvenue, Somfy et le groupe BPCE qui les rejoignent. Le groupe BPCE, déjà partenaire des fédérations de voile et de ski, va pouvoir ainsi optimiser ces partenariats sportifs en leur associant le label olympique. Nous allons aussi nous impliquer aux côtés de ses différents responsables pour accompagner la communication interne de l'entreprise. Vous le voyez, l'année 2009 s'est terminée de fort belle manière avec la signature de ces partenariats. Nous espérons évidemment concrétiser d'autres contacts tant nationaux que Rhône-alpins au cours de l'année 2010 et donner tant à la candidature qu'au CNOSF les moyens de leurs ambitions.

Si les aspects de partenariat font partie du vocabulaire habituel du monde sportif, il n'est en pas de même, du moins jusqu'à présent, du mécénat. Et pourtant, je l'ai dit et je persiste et signe, je crois que le mécénat sportif constitue la voie de demain, celle que le monde économique va souhaiter, comme nous, voir se développer, parce qu'elle est fiscalement intéressante certes, mais aussi, voire surtout, parce qu'elle est liée aux aspects éducatifs, de lien social ou tout simplement d'activité économique. La rencontre avec Mme Laurence PARISOT m'a conforté dans cette conviction, tout comme le fait qu'elle ait créé au sein du MEDEF un comité sport dont la présidence a été confiée à Mr Philippe JOFFARD, Président de LAFUMA. Ce comité a déjà institué en son sein des groupes de travail et de réflexion ; nous l'avons dit et le redisons, nous sommes très désireux d'apporter notre connaissance du monde sportif pour une meilleure implication du monde de l'entreprise. Cette implication ne peut pas se réaliser du jour au lendemain, elle a forcément besoin de s'appuyer sur les organisations représentatives et sur une gouvernance rénovée dont je parlerai plus loin.

Pour revenir sur les aspects de mécénat, je souhaitais aussi vous indiquer que le CNOSF a créé son propre fonds de dotation et qu'il travaille ardemment à la mise sur pied de la fondation du sport français, chère à Henri SERANDOUR et à André AUBERGER. J'aimerais ici saluer l'implication des entreprises fondatrices, MDS, FDJ, LAGARDERE, VEOLIA, Tocqueville, qui partagent le même idéal de solidarité, moteur essentiel de cette fondation, et remercier très chaleureusement Mme Edwige AVICE qui a accepté, en plus de toutes ses occupations, d'en piloter les travaux. Puisque c'est l'occasion des vœux je m'adresse directement à Madame la Ministre, chère Roselyne, pour émettre celui que cette fondation puisse bénéficier des fonds actuellement en dépôt à la fondation de France et qui n'attendent que l'agrément de l'Etat pour faire partie du dépôt nécessaire à l'obtention du statut de fondation abritante que nous espérons recevoir en cette année 2010. Je crois au mécénat, mais je crois aussi à la cohérence. C'est pourquoi j'ai souhaité que la démarche nationale de mécénat soit faite de manière unique auprès des entreprises tant pour la fondation que pour le fonds de dotation. Ce sera ainsi la meilleure façon de montrer que les deux entités s'inscrivent en complémentarité et pas en concurrence.

Je voulais vous dire aussi, pour en terminer avec cette partie économique, que nous avons de belles ambitions pour le Club France de Londres et que ce club sera plutôt un village, avec la possibilité pour le monde économique, mais aussi pour les collectivités territoriales, d'y exposer leur savoir faire.

Apport identitaire, rôle économique, le sport est bien évidemment un enjeu sociétal. Il l'est parce qu'il est éducatif pour les jeunes : parce que bien-être et sport vont bien ensemble tout comme sport et santé : parce qu'il génère du lien social en particulier de manière intergénérationnelle, et parce que l'activité sportive s'inscrit naturellement dans celle plus générale de développement durable. J'aimerais dans cet aspect sociétal rendre un hommage appuyé aux deux millions et demi de bénévoles qui animent au quotidien nos associations. Ils sont la richesse du mouvement sportif français, et à l'heure où on évoque la meilleure manière de reconnaître leur action, leur implication, leur rôle, j'aimerais simplement redire ce qui est pourtant évident, à savoir que bénévole cela veut dire « bien vouloir ». Celui ou celle « qui veut bien » s'engage pour une cause et, partant de là, la plus belle reconnaissance que l'on peut lui offrir, c'est celle de sa cause.

Alors rêvons un peu, cela ne peut pas faire de mal. Et si la reconnaissance de cette cause se traduisait simplement par une simplification des procédures ! Une facilitation du fonctionnement ! Et la mise en évidence de tout ce qui va bien plutôt que du peu qui va mal ! Merci en tout cas et du fond du cœur à toutes celles et ceux qui militent dans les associations pour apporter à leur tour un peu de ce que d'autres leur ont apporté, ou tout simplement pour s'épanouir eux-mêmes à travers leur engagement, car il ne peut pas y avoir d'engagement bénévole s'il n'est pas source d'équilibre et de plaisir.

Le sport, un enjeu pour la France, c'est donc une formidable ambition pour le mouvement sportif. Le CNOSF se doit, pour l'assouvir, de se doter d'un plan d'orientations stratégiques qui le conduira à être un acteur majeur au service du sport français.

Au service du sport français et d'abord de ses clubs, parce que le club est la cellule de base qui rassemble, qui rassure et qui passionne. Il le fait quelle que soit sa famille d'origine, olympique ou non, compétitive ou non, uni ou multi sport. Le club a besoin d'un lien accru avec l'école. C'est un vrai souci que ce décalage entre le sport associatif et celui de l'école, du collège et du lycée. Attention ! Je n'ai pas parlé de l'USEP, de l'UNSS ou de l'UGSEL, qui sont une partie du creuset du sport fédéral, mais du décalage avec l'EPS ou le S est devenu trop petit face au P. Le club a besoin aussi d'un label de reconnaissance de type utilité sociale. Il a enfin besoin que son fonctionnement soit facilité. La professionnalisation est devenue quasiment incontournable. Nombreux sont les clubs qui se sont dotés d'un encadrement professionnel et parmi eux nombreux sont ceux qui sont parvenus à ce que ce fonctionnement soit harmonieux entre dirigeants bénévoles et encadrement professionnel. Il en reste encore beaucoup qui souhaitent franchir le pas. Il y a aussi ceux qui ont des besoins de type saisonnier ou à durée limitée. C'est pour satisfaire cette demande que le CNOSF et les partenaires sociaux ont signé le 16 novembre dernier un accord sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) que je crois fondamental pour l'avenir des emplois sportifs. Le CNOSF s'est doté d'une structure interne pour aider à la constitution des dossiers d'obtention des CQP. J'espère que cette solution, qui va s'appuyer sur les formations fédérales - comment pourrait-il en être autrement ? - permettra de résoudre les problèmes d'emploi que je viens d'évoquer. J'espère aussi qu'elle sera le point de départ vers une démarche accrue de la formation en alternance, afin que demain les notions d'apprentissage et de sport puissent se décliner ensemble et harmonieusement. Il n'y a pas de raison objective pour qu'il en soit autrement. Il n'en est pas non plus désormais pour ne pas signer la convention proposée par M. Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'emploi, concernant les emplois aidés, puisque c'était justement sur ces aspects de formation qu'allait notre désaccord et que désormais les difficultés sont levées. Alors, Madame la Ministre, chère Rama YADE, merci tout d'abord pour le soutien manifesté sur ce dossier : nous pouvons maintenant soit signer simplement par échange de courrier, ou le faire plus officiellement. L'important sera de le faire et de montrer que le mouvement sportif s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie nationale de création d'emplois.

Le CNOSF est au service du sport et de ses fédérations. On dit parfois que le CNOSF est la fédération des fédérations, sans doute à cause du processus électif qu'il suscite. C'est en fait davantage son représentant et son porte parole. Ce doit être aussi celui qui impulse et

fédère. C'est pour cela que l'initiative d'organiser le 15 décembre un séminaire fédéral a, je crois, été bien perçue. Elle a aussi été bien reçue et elle doit déboucher sur des résultats tangibles.

Le premier thème était relatif à la mutualisation. Il est effectivement apparu un réel besoin de partager, de s'unir, de s'informer et d'agir ensemble. Les domaines sont nombreux où c'est possible. Et au-delà de l'intérêt économique que peuvent représenter les achats groupés, il y a aussi, bien inestimable, la transmission du savoir et de l'expérience qui ne fait pas suffisamment partie des habitudes françaises et qui pourtant servirait tant dans notre organisation. Cette transmission, qu'elle concerne le haut niveau, les organisations internationales, les relations du même nom, la formation, la communication ou le développement des pratiques, se fera d'autant mieux qu'elle se fera par des experts, à la compétence reconnue, dont il n'est nul besoin qu'ils soient nombreux mais qu'ils soient mobiles, efficaces et disponibles. C'est aussi un des objectifs que doit se fixer le CNOSF : faire en sorte que ces groupes d'experts se mettent en place et oeuvrent ainsi au bénéfice des fédérations.

Le deuxième thème était relatif au financement des fédérations via les conventions d'objectifs et le CNDS. J'aimerais exprimer d'abord le sentiment général qui ressort des discussions relatives à l'établissement des conventions d'objectifs des fédérations. Ce sentiment mélange un peu d'inquiétude et d'incompréhension, et paradoxalement des doses d'optimisme. Inquiétude parce que la tendance n'est pas à la hausse ; et même quand on obtient le statu quo en euros courants c'est aussi avec l'incertitude liée au lendemain. Cette incertitude est renforcée par l'appel à un fonds de soutien conséquent de la part du CNDS, solution qui ne pourra pas être renouvelée chaque année. Ce concours exceptionnel va permettre en 2010 de contribuer aux actions fédérales liées au sport pour le plus grand nombre et au développement des pratiques. Qu'en sera-t-il en 2011 de ces mêmes actions ? Une zone d'incertitude demeure. L'incompréhension est, elle, liée à la méthode ; et elle est de deux types. Le premier d'entre eux est relatif au sentiment partagé par une majorité de présidents de fédération que la marge de manoeuvre qui leur est offerte est extrêmement restreinte après que les discussions préalables aient eu lieu entre le DTN et les représentants de la direction des sports. Même si l'on peut logiquement supposer que les points de vue du DTN et du Président sont identiques et conformes au projet fédéral sur la plupart des points, il n'empêche que la procédure associant le président à la partie finale seulement, de la négociation, limite la prise en considération de la sensibilité du président. L'importance du couple président-DTN, soulignée à plusieurs reprises et à juste titre, comme condition de la réussite fédérale, justifie que tous deux soient associés tout au long de la négociation, ce qui d'ailleurs semble le cas pour certaines fédérations. Le deuxième est davantage préoccupant, même s'il n'est pas général. Certaines fédérations ont été priées de répondre à un questionnaire d'évaluation très pointu, dont les réponses ont nécessité des heures et des heures de travail et dont le résultat final - dont on aurait pu penser qu'il pouvait prendre en considération l'investissement ainsi fourni - s'est traduit par une diminution globale, parfois significative, du montant de la convention d'objectifs. Comprendre que les temps sont durs, sans doute ; mais travailler plus pour avoir moins ne semble pas tout à fait conforme aux principes de base que l'on était en droit d'attendre. Les Présidents bénévoles que sont la plupart des présidents, ne demandent pas d'autre forme de reconnaissance à leur engagement que celle du travail, le leur et celui de leurs équipes. Ceci explique la réaction logique de dépit manifestée par certains. Puisse, en cette époque de vœux, la note d'optimisme que je vais formuler leur donner un peu de baume au cœur.

Tout d'abord il y a le témoignage de présidents indiquant leur satisfaction sur la manière avec laquelle ont été menées les discussions relatives à l'établissement de leur convention d'objectifs, tant mieux et cela pose simplement la question de la disparité d'opinions donc de traitement, ensuite il y a la perspective des paris sportifs. Vous savez que l'on parlait sur la base d'un taux de prélèvement en faveur du CNDS fixé à 1% de l'ensemble des mises en ligne, alors que sur les jeux en dur de la FDJ le taux est actuellement de 1, 8% avec

plafonnement. La discussion qui avait eu lieu lors de la première réunion du conseil d'administration nouvellement élu, avait clairement exprimé la volonté très marquée du CNOSF d'obtenir que le prélèvement sur les jeux en ligne soit le même que celui sur les jeux en dur. Un argumentaire très soigné et très solide avait été établi en conséquence. Cet argumentaire a été présenté au ministre du budget et à ses conseillers qui y ont sans doute été sensibles puisque le projet de loi - dont le rapporteur devant l'Assemblée nationale était Jean François LAMOUR - contenait une proposition de prélèvement arrivant progressivement en 2012 à 1,8% sans plafonnement. Même s'il est difficile de savoir quels vont être les montants des paris sportifs en ligne, il est rassurant de savoir qu'ils s'inscriront comme un apport pour le CNDS. Ce dossier des paris sportifs aura mobilisé beaucoup de temps et d'énergie tant au niveau des services que de votre serviteur. Au-delà de l'enjeu financier pour le CNDS, se situait celui fondamental de l'extension du droit de propriété aux paris sportifs. Ce droit est une forme de reconnaissance logique du patrimoine sportif ; et il offre à celui qui est organisateur de l'évènement la possibilité de fixer les contours du jeu, donnant ainsi celle de protéger l'éthique et l'équité des compétitions. Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée ainsi que les rencontres avec les experts de la commission européenne ont montré une certaine préoccupation du législateur sur l'exploitation commerciale liée à ce droit. J'ai insisté auprès des ligues professionnelles pour que cette exploitation soit raisonnable, équilibrée et solidaire. Je crois que ces trois adjectifs expriment le mieux les garanties de pérennité de la loi française qui est une première dans l'Union européenne. Celle-ci a annoncé qu'elle suivrait étroitement son application tant dans son bilan que dans la manière. Nous sommes sur un terrain nouveau où nous sommes attendus quant à notre capacité à assumer les nouvelles responsabilités qui nous incombent. Il faudra l'avoir présent à l'esprit. Le traitement de ce dossier des paris sportifs a montré que dans l'unité il était possible d'avancer et de gagner, même s'il y a encore l'étape du Sénat à franchir. Il y a encore d'autres dossiers qui attendent la commission du sport professionnel du CNOSF : le futur projet de loi sur le sport professionnel, la délicate question du numéro d'affiliation, celle liée à la concurrence en matière de droits audiovisuels, ou encore la nécessaire évolution d'une réglementation européenne adaptée à la spécificité du sport. Sur tous ces sujets le mouvement sportif se doit de parler au nom de l'intérêt général et d'un sport professionnel s'inscrivant dans le modèle européen actuel. Il en va certainement de l'avenir de l'un comme de l'autre ; et le succès ne sera au rendez-vous que si la démarche est unitaire et partagée.

Le CNOSF au service du sport et donc des Français. C'est sans doute une nouveauté marquée de notre équipe. Nous souhaitons, en effet, nous impliquer aussi dans l'idée qu'il est bon qu'un maximum de Français fasse du sport, et pas forcément dans le cadre organisé de l'association sportive. C'est en effet un véritable enjeu de santé publique que de promouvoir le sport et sa pratique régulière comme un mode de vie permettant de trouver un meilleur équilibre : de nombreux Français l'ont adopté et c'est très bien ; il en reste encore beaucoup à convaincre ; et tous ceux qui se sentent concernés par cette relation du sport avec le bien-être et la santé doivent unir leurs forces pour que l'impact de leurs messages soit d'autant plus marqué. C'est dans cet esprit que nous avons participé aux assises médicales du sport à Biarritz et salué la volonté politique du maire de la ville d'en faire une référence en la matière. Que ce soit pour le bien-être ou pour la santé - et les deux sont d'actualité - l'activité sportive peut et doit être considérée comme un facteur déterminant d'amélioration et, par la même, de lutte contre la sédentarité, l'obésité ou la malnutrition. Ce sont autant de sujets qui fâchent, qui coûtent cher à la Nation, et qui handicapent son avenir. Le rapprochement du ministère des sports avec celui de la santé doit être une formidable opportunité d'affirmer l'ambition de notre pays de donner au sport, à sa pratique régulière et, par là même, au mouvement sportif toute la place qui est la sienne dans une société moderne soucieuse autant de prévenir que de guérir. Il faut à la France un plan « sport-bien-être » ambitieux, auxquels les 4 acteurs du sport soient étroitement associés, et qui permette que demain les 30 millions de Français qui ont ressenti les bienfaits d'une pratique sportive régulière deviennent 40, et qu'ainsi nos 16 millions de licenciés deviennent 20. Nous avons déjà établi avec Mme Roselyne BACHELOT les bases de ce plan et de cette ambition,

le département de la diversité des pratiques piloté par Françoise SAUVAGEOT et la commission médicale d'Alain CALMAT sont ou vont être mobilisés pour faire des propositions de mise en œuvre. J'aimerais là aussi formuler le vœu que l'année 2010 soit celle qui fera parmi les Françaises et les Français davantage de croyants et de pratiquants du sport. Nous nous y emploierons aussi en organisant la journée nationale du mouvement sportif sous le signe conjugué du sport bien-être et du soutien du mouvement sportif à la candidature d'Annecy. Un groupe de travail animé par Bernard AMSALLEM a été mis sur pied qui livrera ses conclusions pour le conseil d'administration du 2 février. Nous serons alors en mesure de vous indiquer comment va se dérouler cette journée qui, nous l'espérons, rassemblera de très nombreux sportifs en divers points du territoire.

Le CNOSF au service du sport et du rayonnement international de la France.

C'est un aspect essentiel de la politique sportive d'un Comité national olympique. Et le nôtre fait partie de ceux dont on attend qu'ils participent activement à la vie du mouvement sportif international. La crédibilité internationale ne se décrète pas, elle se conquiert par la présence, par le travail et par les initiatives. Elle se mesure en nombres : ceux qui expriment les résultats des sportifs de haut niveau et les sollicitations dont sont l'objet les entraîneurs qui les ont porté au sommet ; ceux aussi qui marquent la présence des dirigeants français dans les instances internationales ; ceux, enfin, qui concrétisent la capacité française à organiser de grandes manifestations, que ce soit sous forme d'événements sportifs, de colloques ou de congrès. L'ensemble constitue un tout qui marque la contribution du sport au rayonnement international de la France.

La réussite du sportif de haut niveau tient forcément en grande partie à son talent personnel et à son investissement. Elle tient aussi au système qui le révèle, qui lui permet de se perfectionner et qui le rassure sur son avenir. Si nous pouvons être satisfaits des conditions qui sont offertes à nos sportifs pour qu'ils soient performants une fois installés dans le parcours de l'excellence sportive, il ne peut en être de même ni de l'avant, ni de l'après. Nous n'avons pas de système de détection organisé, et tout repose sur le club qui doit faire la promotion de ses activités pour recruter. Certes, le club peut s'appuyer sur les journées de découverte ou de sensibilisation organisées en liaison avec les collectivités locales ; mais il sera toujours en recherche d'information, notamment auprès des jeunes, alors qu'il serait si facile, si performant de le faire par le biais de l'école. Il convient donc de ne pas limiter les liens entre l'école et l'associatif au seul souci de détection ni au seul associatif sportif, mais de les inclure dans une relation globale où la cause associative serait reconnue davantage dans sa mission d'intérêt général au service de la société française. Il y a donc beaucoup de progrès à faire concernant l'avant, il y en a aussi sur l'après, et sur deux points essentiellement : l'insertion professionnelle et la retraite.

L'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau ne devrait pas être un sujet de débat tellement il est connu que pour être performant en sport il faut des qualités exceptionnelles de dépassement de soi, d'abnégation, de ténacité ou d'esprit d'équipe, autant de qualités qui sont des atouts pour l'entreprise. Il est indispensable de multiplier les conventions d'insertion pour les athlètes et se dire qu'elles s'inscrivent dans un contexte de partenariat gagnant-gagnant. Je crois que l'on peut formuler quelques espoirs sur le groupe de travail mis en place sur ce sujet par le comité sport du MEDEF. Et je formule là aussi le vœu que 2010 voit la réalisation de quelques projets entrepreneuriaux de ce type qui viendront ainsi rejoindre ceux déjà initiés par diverses entreprises, dont celles qui sont partenaires du sport par ailleurs.

L'autre enjeu est celui de la retraite des athlètes de haut niveau. Nous touchons là un point sensible pour lequel la commission des athlètes du CNOSF se mobilise ardemment. Je voudrais dire à ses membres et en particulier à Isabelle et à David, ses co-présidents, que l'ensemble des dirigeants du CNOSF est à leurs côtés dans cette problématique et que nous sommes mobilisés pour trouver une issue favorable. Cette situation n'a que trop duré, nous devons aboutir : le projet de loi sur le sport qui sera discuté au printemps nous en offre

l'opportunité. Il faut qu'on en parle et qu'on le fasse savoir. On touche là à la même difficulté qu'à celle liée à la différence de traitement médiatique des sports. Ce n'est pas parce que l'on a affaire à des athlètes non professionnels, au sens contractuel du terme, que leur situation ne mérite pas d'être traitée autant que d'autres, plus médiatisés. Et si, Madame La Ministre, l'argent récupéré avec la suppression du Droit à l'Image Collective des sportifs professionnels servait au financement des retraites des athlètes de haut niveau ? Qu'en pensez-vous ? Nous, nous n'en pensons que du bien.

Vous me permettrez de rajouter qu'on voit là aussi la pertinence d'un des défis que le CNOSF se doit de relever : promouvoir lui-même ses activités et celles de ses membres.

Les résultats des athlètes ne peuvent se concevoir sans un encadrement de qualité. Je fais partie de ceux qui ont toujours souligné le rôle essentiel joué par les cadres techniques d'Etat dans la réussite du sport français. La société évolue, le sport aussi ; et la situation des cadres doit faire de même. Tant pour la gouvernance du sport de haut niveau que pour l'évolution du corps des cadres techniques, le CNOSF a mis sur pied un groupe de travail sous la direction de Jean-Luc ROUGE qui a fait des propositions, conçues et partagées par toutes les parties concernées. Elles sont le fruit de l'analyse et de l'expérience de plusieurs années de présence et d'action au cœur du haut niveau.

Alors, puisque ces propositions font l'unanimité, faisons le vœu qu'ensemble - Etat, mouvement sportif, cadres techniques - nous fassions en sorte qu'elles deviennent la réalité de demain.

La présence internationale de la France en matière de sport, c'est aussi celle de ses dirigeants. Nous sommes en train de refaire un état des lieux. Il faut forcément le réactualiser à chaque olympiade. Les premières conclusions auxquelles nous arrivons sont que les Français sont nombreux à être présents dans les conseils d'administration ou les comités exécutifs de fédérations internationales. Nous pêchons par contre au niveau de postes à responsabilité tels que celui de président, encore que nous ne soyons pas si dépourvus que cela. Cela me donne d'ailleurs l'occasion de saluer l'élection de Jean TODT à la tête de la FIA, qui s'ajoute à celle de Claude AZEMA à la pétanque, celle de Pascal GUILLAUME au billard, de Bernard BARRAL à la balle au tambourin et de Jean Louis BOUJON au sport scolaire. Ils font que la France préside aux destinées de 5 fédérations internationales sur les 50 qui constituent le groupe des fédérations sportives non olympiques. Bernard LAPASSET Président de l'IRB, en faisait partie jusqu'au congrès du CIO à Copenhague, en octobre dernier. Ce n'est pas qu'il ne soit plus président de l'IRB, c'est que le rugby est devenu sport Olympique, tout comme le golf. Bravo à leurs représentants pour ce succès mérité. Nous avons donc de nouveau, avec Bernard, un Français président d'une Fédération Internationale Olympique. Nous espérons qu'il y en ait d'autres qui le rejoignent d'ici quelque temps. Ceci ne se fait pas par miracle ou par décret : il faut du temps, de la présence et de la stratégie pour accéder à une présidence de fédération internationale.

Cela nécessite des appuis et des moyens. En matière d'appuis il nous faut réactiver notre relation naturelle avec nos amis francophones. 2010 devrait voir la mise en place de l'association des comités nationaux olympiques francophones. Le CIO n'y voit pas d'inconvénient. Le Président de la Francophonie Abdou DIOUF la soutient. Et le Président de la République a indiqué tout l'intérêt qu'il y avait à la réaliser. Je crois que toutes celles et ceux qui sont attachés à la francophonie et aux liens culturels qui en découlent se réjouiront de la création de cette association. Outre le rôle d'en impulser la création, il va falloir aussi penser à ce qu'elle fonctionne ; et ce d'autant plus que c'est la ville de Nice qui a été retenue pour organiser en 2013 les prochains jeux de la francophonie. Ce pourrait être l'occasion de donner une dimension supplémentaire au sport et aux sportifs francophones.

Toute stratégie internationale nécessite des moyens. Je le dis et le redis : il faut avoir en tête qu'il s'agit de conquérir des places et des organisations dont l'attribution est du ressort du mouvement sportif international. Ce dernier ne reconnaît que ses pairs ; et c'est donc au mouvement sportif français, et par là même au CNOSF qui en est son représentant, qu'il

revient le soin de mener cette stratégie. C'est pour cela que je milite et continuerai de militer pour un comité des relations internationales au sein du CNDS qui soit présidé par le président du CNOSF. Nous ne sommes qu'au début de la démarche. Je sais qu'il y a des inerties et des résistances à vaincre ; mais cela fait partie de la nécessaire évolution de la gouvernance du sport ; et c'est là que se trouve la clé du futur de l'organisation du sport français.

Pour ajouter à ce chapitre des relations internationales, je voudrais dire combien il est important d'organiser des grands événements. J'ai parlé de la candidature d'Annecy, mais il y a aussi celle de l'Euro 2016 et celle de la Ryder Cup 2018. Elles ne sont pas en concurrence : la double victoire de Rio de Janeiro l'a bien montré. Elles sont l'illustration d'une ambition ; mais cette ambition, qui peut s'appuyer sur un savoir faire ayant fait ses preuves, doit aussi s'appuyer sur des infrastructures performantes. C'est sans doute là que se situe le nœud du problème car notre pays a pris du retard en matière d'équipements sportifs de haut niveau comme il en a aussi concernant ceux de proximité. Il y a un immense besoin de structuration, et seule une volonté partagée de tous les acteurs du sport permettra d'y répondre.

Je ne voudrais pas terminer ce paragraphe sur les relations internationales sans parler quelques instants de la candidature d'Antoine DENERIAZ au CIO. Les sportifs participant aux prochains Jeux olympiques d'hiver de Vancouver vont être amenés à élire deux d'entre eux pour siéger aux côtés de 121 autres membres parmi lesquels deux Français, Jean Claude KILLY et Guy DRUT. Pas une voix de la délégation française ne doit manquer à Antoine. Lui-même s'est mobilisé pour rassembler les voix des skieurs. Il a aussi rencontré des patineurs et des hockeyeurs. Il sait que les trois fédérations françaises concernées par ces Jeux vont s'activer et faire jouer leurs réseaux. Il sait aussi que le CNOSF avec toutes ses composantes s'est totalement impliqué pour qu'il bénéficie d'un maximum de soutien. Le résultat du vote sera connu le 26 février. A tous les vœux qui accompagnent nos athlètes, je vais rajouter ceux qui vont vers celui qui a conquis le titre olympique de la descente lors des Jeux de Turin et qui porterait si bien les idéaux olympiques au sein de l'institution mère.

Je crois aussi qu'il faut que le mouvement sportif français soit fier de son histoire et de ce qu'il a apporté au sport mondial. Il est important de savoir d'où l'on vient pour mieux tracer le chemin de l'avenir. Le sport français doit garder ses attaches culturelles et humanistes ; il doit aussi regarder comment progresser à travers recherche et formation. C'est tout l'enjeu du département sport et société que pilote André LECLERCQ. André, qui a présidé durant 8 ans aux destinées de l'Académie olympique française, vient de passer le relais à Jean VINTZEL, non sans avoir pris soin de mettre en place l'association des académies olympiques francophones, clin d'œil préfigurateur à l'association des CNO du même nom.

Avant de conclure cette intervention un peu longue, certes, mais qui montre aussi l'ambition et la volonté de notre équipe de prendre en mains son propre destin, je souhaite souligner le rôle et le soutien de celles et ceux qui m'entourent quasiment au quotidien dans cette aventure passionnante : Yvan MAININI, précieux dans son rôle de conseiller ; les quatre vice présidents délégués ; Jean-Pierre MOUGIN secrétaire général ; Jean Jacques MULOT, trésorier, et bien sûr tout le personnel du CNOSF, placé sous la responsabilité de Pierre VIAUX. Merci aussi à mes collègues du conseil d'administration, aux CROS, aux CDOS et CTOS, aux Présidents des fédérations et à tous plus généralement pour votre soutien et votre engagement !

Je terminerai en évoquant deux sujets sous forme de projet et qui vont donc m'amener à formuler des souhaits.

Le premier concerne la communication et la création d'une chaîne sportive de télévision différente, parce que concernant tous les sports et toutes les pratiques, sans exclusive. Une vraie chaîne tous publics pour toutes et pour tous, avec des événements sportifs qui devront être libres de droits parce que ceux qui ont des droits sont ceux qui sont actuellement courtisés et vus sur les autres chaînes. Ce doit être une chaîne avec des magazines, avec

des reportages, en particulier sur ce qui se fait en région, avec des débats, y compris de société, ou encore avec des jeux pour fédérer un public dont je suis, comme beaucoup d'autres, convaincu qu'il existe et qu'il n'est pas limité à ceux qui sont intéressés par les sports dits majeurs. Ce doit être aussi la chaîne de tous les acteurs du sport. Il y a un potentiel et un intérêt à faire autre chose en matière de sports à la télévision. Si j'avais besoin d'en être convaincu, je l'aurais été par les différents contacts que j'ai pu avoir avec des acteurs de l'audiovisuel, privés comme publics, tous formidablement intéressés par ce projet ou, mieux encore, motivés pour s'y associer. La décision d'un appel à la concurrence pour pourvoir en 2010 ou 2011 à un ou plusieurs canaux libres sur la TNT gratuite est évidemment du ressort du CSA. En saluant les présences ici du Président Michel BOYON et de Rachid ARHAB, j'aimerais leur dire que nous sommes prêts, que nous serons en partenariat avec un opérateur de l'audiovisuel et que, plus que jamais, je crois à l'intérêt de cette chaîne, à son impact, à ce qu'elle peut apporter au sport français, et qu'on aura de quoi assurer son financement.

Le deuxième projet concerne l'évolution de la gouvernance du sport dont j'ai ébauché à plusieurs reprises la nécessité et les avantages qu'elle apporterait à plusieurs dossiers. Je sais que cela prendra du temps, mais je suis aussi convaincu que c'est inéluctable, et que cette nouvelle gouvernance aura d'autant plus de chances de réussir qu'elle aura été préparée. Il y a d'abord la reconnaissance de l'apport des collectivités territoriales. Avec Jean Michel BRUN nous avons rencontré tous les acteurs les représentant. Est il besoin de rappeler que c'est plus de 9 milliards d'euros que ces collectivités, les communes principalement, mais aussi les conseils généraux et régionaux, injectent chaque année dans le sport, en partenariat avec le mouvement sportif, pour lui permettre de remplir sa mission d'intérêt général. Leurs responsables sont inquiets, et nous le sommes aussi, parce que le projet de loi sur les collectivités territoriales n'a pas pris en considération l'importance et la spécificité du sport. Mais, en même temps que cette inquiétude, il y a aussi la détermination et la confiance que le sport français ne sera pénalisé ni par cette réforme ni d'ailleurs par d'autres, telle la taxe carbone sur les conséquences de laquelle nous avons attiré fortement l'attention du Premier ministre.

Nous n'avons pas à prendre parti sur tous les aspects de la réforme des collectivités territoriales et notamment sur ceux liés au financement, même s'il y a forcément un lien de cause à effet. Nous sommes mobilisés sur les effets que cette réforme pourrait avoir sur le fonctionnement du mouvement sportif. Nous faisons un état des lieux et nous allons faire des propositions. Nous avons déjà réuni un groupe de députés et sénateurs sensibles aux dossiers sportifs ; et nous allons continuer de le faire au cours de l'année 2010. Les aspects de lobbying sont aussi d'actualité sur le plan national et ils nécessitent eux aussi du travail, de la persévérance et des idées. Au-delà de cette réforme des collectivités, il y a une attente ; et cette attente ressort aussi des entretiens qui ont eu lieu avec le monde économique.

Je vais le dire sans ambages : collectivités territoriales, monde économique et mouvement sportif : mêmes convictions et même combat, celui d'une gouvernance du sport partagée et à responsabilités réparties, en tous cas mieux qu'actuellement.

Je m'adresse solennellement à nos deux ministre et secrétaire d'Etat pour leur dire qu'elles ont rendez-vous avec l'Histoire, et qu'il ne tient qu'à elles d'accélérer le processus. Osez, Mesdames, provoquer le début de l'évolution, initiez la réflexion pour une nouvelle gouvernance du sport. La RGPP 1 est là, la 2 s'annonce avec un bouleversement encore plus marqué du financement étatique. Cette situation peut se comprendre, elle ne pourra être admise que si elle se situe dans un autre mode de fonctionnement où chacun des acteurs aura son rôle et où tous n'auront pour objectif que l'optimisation de la pratique sportive et des moyens qui lui sont octroyés.

Une bouffée d'oxygène nous a été adressée en ce sens par le Premier ministre, par la voix du Haut Commissaire Martin HIRSCH, en conclusion de la Journée nationale de la vie associative. La création d'un Haut conseil de la vie associative dans lequel la majorité sera détenue par les associations, l'augmentation de la représentation du mouvement associatif au sein du Conseil économique social et environnemental ainsi que la création d'une fonction de médiateur sont autant de signes qui vont dans le sens d'une meilleure considération du mouvement associatif. Alors, pour nous qui en sommes l'élément le plus important en nombre, qui avons l'histoire et l'expérience, pour nous qui sommes aussi perçus par les Français comme le plus crédible - celui en qui l'on peut le plus avoir confiance - et pour nous qui avons la volonté d'avancer de manière participative avec les autres acteurs du sport, c'est autant de raisons d'espérer.

Nous devons nous dire qu'il nous appartient de faire bouger les choses.

L'avenir se fait aussi grâce aux convictions les plus ancrées ; et les nôtres sont indéfectibles.

Bonne année à toutes et à tous, meilleurs vœux de santé et réussite,

et VIVE le SPORT !